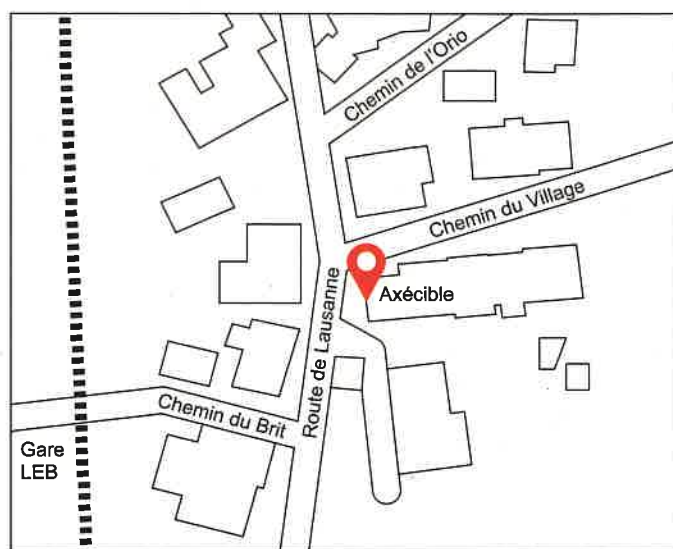


Les fournisseurs de Axécible

Les Tables Suisses, la CARL (Caritas Lausanne), Déjardin Frères SA (Romanel, pour les boissons), ainsi que quelques commerçants et artisans locaux.

Sans oublier les personnes privées qui nous apportent régulièrement de la nourriture qu'ils achètent tout spécialement pour les bénéficiaires d'Axécible.



Axécible, dispensaire alimentaire
Rue de Lausanne 1
1032 Romanel-sur-Lausanne

Horaires
Les mercredis
Entre 17h et 18h

Graphisme Impulsion, Renens

Dispensaire alimentaire Romanel-sur-Lausanne Mercredi 17h – 18h

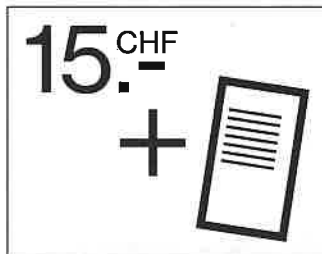


Qui sommes-nous ?

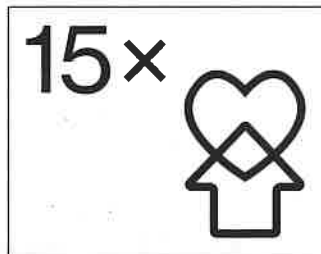
Sous le nom de Axécible, œuvre une Association à but non lucratif, un réseau de solidarité dont les objectifs sont de collecter et redistribuer directement de la nourriture à des personnes ou familles à bas revenu ainsi que de promouvoir l'entraide et les contacts. Son siège est à Romanel-sur-Lausanne

Le 1^{er} juin 2011, l'Association Axécible a ouvert les portes du dispensaire alimentaire dans les anciens locaux de la laiterie, mis à disposition par la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Depuis, le dispensaire distribue des sacs de nourriture à des familles et personnes qui le demandent.

L'Association ne perçoit aucune aide financière et le dispensaire est géré par le comité élu de l'Association avec l'aide de membres actifs bénévoles. En 2016 le dispensaire a enregistré 732 passages et 985 sacs distribués touchant 1882 personnes. À ce jour nous avons 235 bénéficiaires inscrits.



1
Inscription sur présentation d'un justificatif et du paiement CHF 15.-



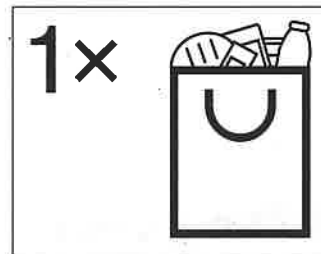
2
Les bénéficiaires ont droit à 15 passages au dispensaire, soit 15 sacs

Comment procéder pour bénéficier du dispensaire alimentaire

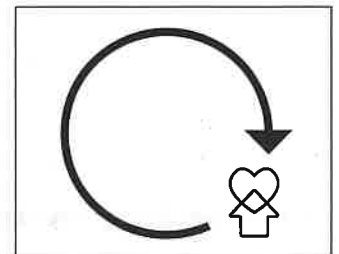
Vous êtes inscrits au Service Social de notre région ou êtes à l'AVS, à l'AI, vous avez droit à des subventions de la prime de l'assurance maladie, vous êtes au chômage ou encore, momentanément dans une situation financière critique ?

Présentez-vous un mercredi entre 17h et 18h à l'accueil muni de CHF 15.- ainsi que d'un papier prouvant votre situation (carte AVS-AI, décision de l'octroi de l'OVAM de l'année en cours, de votre inscription au chômage etc.)

Après inscription, nous vous attribuons une fiche de bénéficiaire donnant droit à 15 passages au dispensaire. Vous pourrez choisir les denrées qui vous conviennent, dans la limite du stock disponible.



3
À chaque visite emportez 1 sac plein de marchandise dans la limite du stock disponible



4
Renouveler votre inscription aussi longtemps que votre situation le permet